

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1842

présenté par

M. Delaporte, Mme Thomin, M. Vicot, M. Vallaud, Mme Untermaier, M. Saulignac, Mme Santiago, Mme Rouaux, Mme Rabault, M. Potier, Mme Pires Beaune, Mme Pic, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, M. Naillet, M. Leseul, Mme Keloua Hachi, Mme Karamanli, Mme Jourdan, M. Hajjar, M. Guedj, M. Garot, M. Olivier Faure, M. Echaniz, M. Delautrette, M. David, M. Califer, M. Philippe Brun, M. Mickaël Bouloux, Mme Battistel, M. Baptiste, M. Aviragnet et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° 183 de M. Juvin

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« emploi »

insérer le mot :

« cible ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à préciser que l'obligation de 15 heures d'activité par semaine est une "cible".

L'idée est ainsi de mettre dans le droit que le manque actuel de moyens pour garantir un accompagnement de qualité aux allocataires du RSA ne doit pas précipiter l'application de cette obligation des 15 heures.

Les députés signataires du présent amendement tiennent à rappeler leur vive opposition à l'ensemble de cet article 2, et notamment à la conditionnalisation du RSA à des heures d'activité, et souhaitent par le présent amendement de repli encadrer au maximum cette dangereuse disposition.